

## ACADEMIE D'AMIENS

### CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE FORMATEUR ACADÉMIQUE [CAFFA]

#### RAPPORT du JURY DE LA SESSION 2018

Présidé par Monsieur Philippe CAROSONE,  
Inspecteur d'académie – Inspecteur Pédagogique Régional de SVT  
Doyen du collège des IA-IPR

L'académie d'Amiens a organisé pour le ministère de l'éducation nationale le certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) pour la session 2018.

#### Sommaire

- I. Statistiques
- II. Préambule
- III. L'épreuve d'admissibilité
- IV. Les épreuves d'admission
- V. Conseils aux candidats et conclusion

#### I. Statistiques

STATISTIQUES GENERALES INSCRIPTIONS ET ÉPREUVES CAFFA							
session 2017 & session 2018							
CAFFA - Session 2017							
	inscrits	Désistement avant épreuve	présents	% présence/inscrits	Nombre admissibles admis	% admissibles/admis/présents	
Admissibilité	4	0	4	100,00	4	100	
Admission	49	5	44	89,80	37	84	
<b>Totaux</b>	<b>53</b>	<b>5</b>	<b>48</b>	<b>90,57</b>	<b>41</b>	<b>85,42</b>	
CAFFA - Session 2018							
	inscrits	Désistement avant épreuve	présents	% présence/inscrits	Nombre admissibles admis	% admissibles/admis/présents	ECART 2018/2017
Admissibilité	18	7	11	61,11	9	82	14
Admission	17	6	11	64,71	8	73	-32
<b>Totaux</b>	<b>35</b>	<b>13</b>	<b>22</b>	<b>62,86</b>	<b>17</b>	<b>77,27</b>	<b>-18</b>

#### II. Préambule

**Organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique**  
Arrêté du 20-7-2015 - J.O. du 22-7-2015  
**Certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique**  
Circulaire n° 2015-110 du 21-7-2015 BOEN du 30 juillet 2015  
**Référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs**  
Annexe 1  
**CAFIPEMF- CAFA - Synthèse des compétences du candidat**  
Annexe 2

Pour cette session 2018 le jury, présidé par Monsieur Philippe Carosone, doyen du collège des IA-IPR, était composé en particulier de :

Monsieur Jérôme Damblant (IA-IPR), Madame Brittia Loxq (Principale Adjointe, collège Edouard Lucas Amiens), Madame Emeline Gardel IEN 1<sup>er</sup> degré, circonscription Ponthieu-Marquenterre, Madame Christiane Deregnaucourt professeure agrégée de Lettres, formatrice académique, collège Arthur Rimbaud Amiens, auxquels se sont adjoints des examinateurs qualifiés des corps d'inspection du second degré et des enseignants de l'ESPE pour les épreuves d'admission.

#### Remerciements :

Le jury tient à remercier Madame Pluquet, Chef du bureau des concours, Division des Examens et Concours, Madame Godbert (DEC 6) pour l'organisation des épreuves, la gestion des dossiers et des convocations ; Madame Crinon qui a assuré le secrétariat et l'accueil des candidats lors des soutenances de mémoire ; Mesdames Leroy et Agnès secrétariat des IA-IPR ; Madame Poivret de l'ESPE qui a assuré le lien avec les formateurs pour l'organisation des épreuves.

Nous remercions tout particulièrement Madame Catellani, directrice de l'ESPE d'Amiens qui a permis l'organisation des soutenances de mémoire au sein de son établissement.

### **III. L'épreuve d'admissibilité**

11 candidats se sont présentés aux épreuves d'admissibilité dans leur totalité, en rédigeant un rapport d'activité et en se présentant à l'épreuve orale. 9 ont été déclarés admissibles pour la session 2019 des épreuves d'admission.

Les candidats ont pu bénéficier cette année d'une formation d'une journée, inscrite au plan académique de formation.

#### a. Le rapport d'activité

Les rapports d'activité sont rédigés avec clarté, dans leur structure et leur contenu. Les candidats ont respecté les contraintes de volume et de typographie de cet exercice.

Les rapports d'activité présentent, pour la plupart, le parcours professionnel du candidat rédigé de manière à mettre en valeur ses points forts :

- exercice auprès de divers publics,
- engagement dans des projets liés à son établissement scolaire ou à plus large échelle,
- actions de tutorat et/ou de formation.

Il est à noter que la majorité des candidats a souligné sa participation active dans des travaux d'équipe dans le cadre de groupes de travail à l'échelle de bassins ou de l'académie.

En revanche, les rapports d'activité manquent d'épaisseur en termes d'analyse réflexive sur les actions menées par les candidats. Ces actions sont souvent décrites avec précision mais les écrits ne font pas preuve d'une prise de recul suffisante pour cet exercice (modélisation et distanciation).

#### b. L'exposé

- L'exposé suppose une gestion scrupuleuse du temps, ce qui fut l'un des points forts des candidats. Ceux-ci ont mis en exergue, souvent en appui sur un diaporama vidéo projeté, une situation de formation ou d'accompagnement dont ils ont été concepteurs, animateurs ou tuteurs. Ces documents sont souvent construits avec pertinence : ils reviennent sur des points saillants du rapport d'activité et proposent une focale sur un questionnement du candidat ou sur une compétence particulière.
- L'entretien avec le jury est révélateur du degré d'approfondissement de l'analyse réflexive du candidat, notamment sur les points suivants :
  - o La confrontation entre l'expérience professionnelle présentée et
    - les cadrages institutionnels,
    - des éléments théoriques liés à la pédagogie ou à la didactique,
    - des pratiques locales ou académiques.
  - o L'affirmation de ses choix, de son point de vue.

Sur ces différents éléments, une grande hétérogénéité est apparue, mettant parfois en difficulté quelques candidats.

En conclusion, le jury a apprécié la qualité des exposés et des entretiens qui sur le plan technique ont répondu aux attentes. Il a également apprécié les prestations des candidats qui parvenaient à se positionner en tant que formateur en se décentrant de l'acte d'enseigner pour en faire ressortir tous les enjeux dans une perspective de formation des pairs.

#### **IV. Les épreuves d'admission**

##### **a. Première épreuve d'admission :**

Celles-ci se sont déroulées de janvier à mars 2018.

11 candidats ont présenté les épreuves d'admission cette année, le choix de la première épreuve d'admission s'est porté sur l'action de formation pour 5 d'entre eux, 6 ayant choisi l'analyse de pratiques. Pour mémoire, si ces deux épreuves font l'objet d'une grille spécifique, ce sont bien les mêmes compétences qui sont évaluées au travers des attentes et des critères spécifiques exprimés dans le texte officiel de référence. Chaque épreuve d'admission est observée par deux examinateurs qualifiés (l'IA-IPR ou IEN 2<sup>nd</sup> degré de la discipline du candidat & un formateur désigné par l'ESPE).

Pour l'action de formation, il appartient au candidat de proposer celle qui servira de support. Pour l'analyse de pratiques, l'observation se fait chez un professeur stagiaire de la discipline du candidat. Le support d'épreuve est en général choisi par les inspecteurs de cette discipline.

##### **b. Seconde épreuve d'admission :**

Les candidats devaient proposer un sujet de mémoire pour le mois de décembre 2017. Une fiche, envoyée à la DEC, faisant le point sur le questionnement envisagé. Comme cela avait été précisé lors de la réunion d'information du 7 septembre 2017, il ne s'agissait pas d'un agrément, mais d'un point d'étape pour le jury, visant à donner des conseils en cas de mauvaise orientation sur le choix du sujet de mémoire. La date de remise du mémoire a été fixée au 30 mars 2017. Les candidats ont aussi dû fournir un résumé d'une à deux pages. En effet, le mémoire faisant l'objet d'une évaluation spécifique, seules trois personnes en faisaient une lecture approfondie : les deux examinateurs qualifiés ayant évalué la première épreuve et un membre du jury. Les autres membres faisant une lecture plus rapide et disposaient de ce résumé avant l'oral.

Les soutenances du mémoire se sont déroulées le mardi 15 et le mercredi 16 mai à l'ESPE d'Amiens. Chaque candidat bénéficiait de 15 minutes de soutenance suivies de 30 minutes d'interrogation par l'ensemble des membres du jury.

#### **Les résultats :**

Chaque épreuve fait l'objet d'une évaluation spécifique non chiffrée (annexe du texte cité en référence). Les critères renvoient aux quatre compétences du référentiel des formateurs : *Penser, concevoir, élaborer / Mettre en œuvre, animer, communiquer / Accompagner / Observer, analyser, évaluer*. Ces compétences sont ensuite évaluées sur 5 points, l'intégration du numérique majorant ou minorant de 1 à 2 pts la note finale. Tous les candidats ont la possibilité d'obtenir le détail de leur évaluation en s'adressant au service de la DEC.

Pour être déclaré admis au CAFFA, deux conditions doivent être réunies : avoir au moins 12/20 et obtenir la moyenne pour chacune des compétences. Les notes s'étalent pour cette session de 9,08 à 20,67.

8 candidats sur 10 ont été déclarés admis.

La compétence « *Mettre en œuvre, animer, communiquer* » est celle qui est la mieux maîtrisée chez les candidats (3,93/5) ; la compétence « *accompagner* » est à contrario la plus faible (3,50/5).

Le jury tient d'abord à souligner l'engagement des candidats. Les prestations sur l'ensemble des épreuves ont été souvent de bonne, voire de très bonne qualité. La rédaction du mémoire reste l'épreuve la plus redoutée par les candidats, cependant nombre d'entre eux ont su proposer un écrit d'un niveau excellent. En revanche, il faut rappeler pour les futurs candidats, que cela reste un outil de communication écrit, et qu'au-delà des questions techniques et de formes liées à l'exercice, un niveau de langue est attendu pour des candidats à une certification de formateur qui aura à produire des écrits dépassant parfois le cadre de leur discipline.

## V. Conseils aux candidats et conclusion

*Ce paragraphe reprend en grande partie le rapport 2017 qui concernait davantage de candidats en actualisant les remarques au regard de la session 2018.*

### Action de formation :

L'objet de la formation choisie comme support par le candidat doit être clair ; les objectifs que le candidat se fixe doivent être en adéquation avec celui-ci. En cas de co-intervention, il appartient au candidat de disposer d'un temps suffisant pour que l'évaluation ait lieu, et que sa posture lors de l'épreuve montre, à la fois l'intérêt d'un tel dispositif, et la capacité à y être partie prenante. Les critères et attentes exprimés par le texte officiel invite aussi le candidat à choisir une formation qui pourra lui permettre d'y répondre (apport d'informations, interactions avec les formés, mise en situation, etc...). Même si la formation dure une journée, le temps d'observation est limité sur une demi-journée.

Lors de l'entretien, le jury va chercher à faire expliciter ce qui a guidé les choix du candidat (modalités de travail, contenus, remédiations possibles...). Il s'agit bien d'un entretien d'explicitation où la capacité du candidat à entrer dans l'échange est fondamentale, car c'est bien à cette situation que ce dernier pourra être confronté lors d'une action de formation.

### Analyse de pratique

Celle-ci se déroule en trois temps pour le candidat. Dans les deux premiers, il est observé par le jury, y compris lors du moment de classe. C'est pourquoi, le candidat peut, comme tout tuteur d'un stagiaire, se déplacer dans la classe, aller voir les élèves, regarder les cahiers... Il faut prendre le temps d'observer la situation en prélevant des informations pour poser un diagnostic juste. Dans le deuxième temps, c'est bien au candidat de mener l'entretien et d'amener le professeur-stagiaire à une attitude réflexive sur sa pratique. Quelques candidats se sont trouvés en difficulté face à des stagiaires peu enclins à échanger. Mais plus que le résultat, c'est bien le processus mis en œuvre par le candidat pour tenter de faire évoluer le stagiaire qui est important. Et si, face à des difficultés dans la mise en œuvre des apprentissages, des conseils sont donnés, il est nécessaire de les hiérarchiser. Inviter un candidat à faire des lectures approfondies de tel ou tel ouvrage de didactique ou de pédagogie n'a de sens que si cela est accompagné de conseils qu'il pourra rapidement mettre en œuvre : à l'issue de ce moment, le professeur stagiaire poursuit son parcours et retrouve des élèves ! Ce temps est bien un temps de formation pour le stagiaire qui parfois ne le conçoit pas comme tel.

Pour l'entretien examinateurs-candidat, les remarques citées précédemment sont évidemment valables. On ajoutera que cet exercice devra permettre au candidat s'il est lui-même tuteur, de prendre de la distance par rapport à sa propre pratique. Être capable de remettre en cause sa pratique participe à la construction de la fonction de formateur.

Dans le cadre des épreuves du CAFFA, le stagiaire observé n'est pas connu du candidat et il ne s'agit pas pour le candidat, qui a été ou qui serait lui-même tuteur, de comparer la pratique du stagiaire avec lequel il passe l'épreuve de celle du

stagiaire qui lui a été confié, mais bien de s'adapter à la situation. Il ne s'agit pas non plus d'évaluer dans une visée certificative le stagiaire en question (on est dans un processus d'accompagnement) et encore moins le travail du tuteur.

On attirera l'attention des candidats sur le fait que la compétence « *accompagner* » n'est évaluée que dans cette première partie de l'admission. Les attentes sont clairement exprimées au sein du référentiel de compétences du formateur.

### Mémoire :

Le mémoire doit répondre à une problématique professionnelle, posée sous forme de questions et dont les termes doivent être explicités. Des hypothèses doivent être formulées. Un discours général sur ce qu'est la formation ne permet pas de montrer l'acquisition des compétences du formateur. Enfin, il doit y avoir une articulation entre les éléments théoriques et les éléments relatifs à la pratique de terrain ou/et à l'expérimentation. Si cette dernière est complexe à mettre en œuvre (ne serait-ce que pour des raisons de calendrier), les résultats, même s'ils portent sur des échantillons numériquement faibles, doivent être discutés, critiqués. On ne peut pas faire d'une situation observée une généralité. De nombreux mémoires ont porté sur des problématiques transversales ce qui est assez logique dans la mesure où la fonction de formateur académique peut amener à intervenir sur des champs qui dépassent la discipline d'enseignement, cependant dans nombre de cas, quelques exemples concrets relevant du disciplinaire auraient pu avantageusement étayer le propos et l'argumentation et éviter certaines productions « hors sol ».

Sur le plan de la forme et de l'organisation, les mémoires ont cette année répondu globalement aux attentes. De fait, la formation proposée aux candidats a permis de bien comprendre les objectifs et les attendus de l'exercice.

Pour conclure, il est évident que le choix du sujet de mémoire est un exercice difficile. La réflexion doit être pensée bien en amont, notamment au moment de l'admissibilité. Il peut être conseillé de s'appuyer sur son inspecteur pour être accompagné dans celle-ci, mais c'est bien au candidat qu'il appartient de déterminer l'objet de son travail.

### Soutenance du mémoire :

C'est un moment très important de la certification car le candidat est confronté, pour la première fois, à l'ensemble des évaluateurs (Jury + examinateurs qualifiés). C'est un temps de communication et d'échanges.

La forme de la présentation durant les quinze premières minutes est laissée à l'appréciation du candidat, tout comme l'utilisation d'un support type diaporama. Lors de cette session, le jury a pu assister à des présentations remarquables, mais a aussi constaté la difficulté de certains candidats à respecter les quinze minutes prévues. La prestation orale ne peut donc pas être un rappel de tout ce qu'il y a dans le mémoire. Il faut faire des choix et montrer notamment comment la réflexion a évolué depuis l'écriture de celui-ci. Cela peut être l'occasion, pour le candidat, de faire part d'informations complémentaires liées à de nouvelles observations ou à une actualité récente. Pour autant, les grandes lignes du travail doivent être rappelées de façon à expliciter les motivations du candidat à traiter telle ou telle problématique. Mais, il est inutile par exemple de rappeler tous les textes officiels. Cela n'a de sens que si on veut éclairer quelque chose. Il en est de même pour les lectures effectuées par le candidat et la convocation de références théoriques. Il ne s'agit donc pas de construire un discours autour de ces textes et lectures, mais bien d'éclairer une réflexion par ceux-ci.

La question du parcours personnel est importante car elle éclaire le jury sur des choix professionnels en termes de formation. Les meilleures prestations ont toutes intégré cette dimension. Il ne s'agit toutefois pas d'en faire une présentation linéaire et formelle mais bien, au fur et à mesure, d'enrichir un discours. À ce titre, certains candidats ont su montrer comment telles pratiques de classe, tel investissement dans l'établissement, telles expériences ont influé sur une évolution dans la réflexion sur la fonction de formateur ou l'acte de formation.

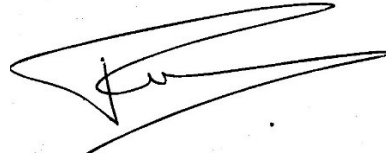
Enfin, la soutenance s'appuie souvent sur une présentation numérique qui nécessite du matériel. Si celui-ci est fourni, il nous faut rappeler que l'utilisation de supports très

variés aux versions très différentes a pu poser parfois des soucis importants à des candidats déjà en situation de stress. Il est donc fortement conseillé d'apporter son propre ordinateur pour éviter tout conflit technique. Cependant un support n'est qu'un support au service d'un discours et certaines présentations peuvent finalement le desservir.

L'exposé mérite donc que le candidat s'entraîne afin de présenter un contenu cohérent dans le temps imparti.

Lors de l'échange qui suit cette présentation orale, le jury va interroger certains aspects du mémoire et de la soutenance pour éclairer des points particuliers. Il ne s'agit en aucun cas d'un jugement. Le jury n'est pas là pour piéger les candidats. Mais, par son questionnement, qui pousse parfois le candidat dans ses retranchements, il vise à approfondir avec lui ses choix, ses options, sa réflexion professionnelle. Comme dans tout acte de formation, il est important de pouvoir être en situation de répondre aux attentes les plus diverses. Cela a donc amené les membres du jury à élargir le questionnement à des sujets de plus en plus vastes. Il est conseillé au candidat d'anticiper cet exercice en ayant à sa disposition immédiate des documents d'appui, numérisés ou non.

Le président du jury,



Philippe Carosone